

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVELLE MISE EN CAUSE DE LA FIABILITE DU DPE : UNE ENQUETE DECALEE

Dans un communiqué en date du 2 octobre 2012, l'association UFC- QUE CHOISIR dénonce une nouvelle fois la fiabilité du diagnostic de performance énergétique (DPE). Ce diagnostic, pour rappel doit être annexé à tout contrat de vente et contrat de location pour tout type d'immeubles.

La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) s'étonne de cette nouvelle enquête compte tenu des éléments suivants :

- **Le plan de fiabilisation du DPE ne sera applicable, dans le meilleur des cas, qu'à partir du 1^{er} janvier 2013.** Souhaité depuis longtemps par la FIDI et annoncé en octobre 2010 par la Ministre de l'écologie d'alors accompagnée du ministre du logement, celui-ci a fait l'objet, au cours de ces derniers mois, de nombreuses réunions de travail entre les pouvoirs publics et les parties concernées, dont les représentants des consommateurs. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les résultats de l'enquête réalisée par UFC-QUE CHOISIR au mois de juin 2012 pointe des écarts, que ce plan de fiabilisation a pour vocation de réduire.

- **La FIDI a fait, dès 2011, un certain nombre de propositions pour améliorer le DPE.** Parmi celles-ci, les pouvoirs publics ont retenu l'idée d'annexer au futur DPE, une fiche technique qui reprendra l'ensemble des mesures prises par le diagnostiqueur lui permettant d'établir le classement du bien au regard de sa performance énergétique et de ses émissions de gaz à effet de serre. Cette annexe permettra de comparer en toute transparence deux DPE au regard des informations portées par le technicien

- **Mais le DPE est aussi le résultat d'un calcul informatique réalisé à partir de différents logiciels mis à disposition des diagnostiqueurs immobiliers** qui peuvent générer des écarts à partir de données identiques. Afin de pallier à ce risque, le plan de fiabilisation du DPE introduit une procédure rigoureuse de validation de ces logiciels appelée de ses vœux par la FIDI. Ces logiciels actuellement en cours d'élaboration devront être soumis aux pouvoirs publics afin de subir cette procédure de validation avant le 1^{er} janvier 2013. **Si cette procédure ne pouvait pas être réalisée dans ce délai, la FIDI appelle les pouvoirs publics à reporter la date de mise en application du plan de fiabilisation du DPE à une date ultérieure** afin de permettre à toutes les mesures introduites par ce plan d'être effectives. Il en va de la crédibilité de ce plan.

- **Enfin, la FIDI reste réservée sur l'efficacité de ce plan,** regrettant que les mesures fondamentales qu'elle préconisait pour éviter les écarts dénoncés par UFC-QUE CHOISIR aient été rejetées par les pouvoirs publics qui porteront seuls la responsabilité de la fiabilisation du DPE.

Contact : Bruno DUMONT SAINT PRIEST – 01 58 35 08 38 – bruno.dsp@lafidi.fr